



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région¹

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport sur la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région, le présent rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis l'adoption de la résolution 2098 (2013), des diverses récentes initiatives régionales en faveur de la paix et de la sécurité concernant l'est de la RDC, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de l'établissement des critères et mesures de suivi appropriés visés aux paragraphes 4 et 5 de ladite résolution.

II. Faits nouveaux

2. La signature de l'Accord-cadre le 24 février 2013 à Addis-Abeba et les initiatives diplomatiques et politiques qu'il a inspirées ont laissé entrevoir une solution à la longue crise dans l'est de la République démocratique du Congo. La situation demeure toutefois tendue, des combats meurtriers venant par moments rappeler qu'elle reste explosive.

3. Les répercussions de cette crise sur le plan humanitaire en RDC demeurent alarmantes. Les personnes déplacées dans le pays, dont le nombre s'élevait à 1,8 million début 2012, sont à présent plus de 2,6 millions. N'étant plus circonscrite au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la crise s'est étendue, depuis 2012, à une partie des provinces de Maniema et du Katanga; elle a de nouveau ébranlé toute la région, des

¹ La région s'entend ici des 11 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Congo, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud et Zambie; les quatre organisations intergouvernementales ci-après étant garantes de l'Accord-cadre : Communauté de développement de l'Afrique australe, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Organisation des Nations Unies et Union africaine. Pour plus de renseignements, voir S/2013/119 et S/2013/131, annexe.



réfugiés ayant, par vagues successives, traversé les frontières ougandaise, rwandaise et burundaise depuis début 2012. On dénombre ainsi à l'heure actuelle près de 110 000 réfugiés congolais en Ouganda, 58 000 au Rwanda, 40 000 au Burundi et 63 000 en République-Unie de Tanzanie, la RDC ayant quant à elle accueilli environ 140 000 réfugiés venus notamment du Burundi, du Rwanda et d'Angola. Tout dernièrement, la détérioration de la sécurité en République centrafricaine depuis décembre 2012 a poussé quelque 37 000 personnes à se réfugier en RDC (Équateur et province Orientale). Fait positif, les Gouvernements congolais et rwandais et des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés se sont réunis à Kigali les 20 et 21 juin pour examiner le sort des réfugiés rwandais en RDC. Même si les deux pays n'ont pas encore traité de certaines questions majeures, dont celles de l'identification et de la sensibilisation des réfugiés, c'était là une importante étape vers la solution d'une dimension peu nouvelle de la crise.

4. À l'échelle régionale, les délégations du Gouvernement congolais et du Mouvement du 23 mars (M23) sont retournées à Kampala pour des consultations avec le facilitateur des pourparlers de paix les 12 et 9 juin respectivement, et ce après une interruption de trois mois ponctuée de brefs mais violents accrochages dans les rangs du M23 et entre ce dernier et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

5. Facilités par M. Crispus Kiyonga, Ministre ougandais de la défense, sous les auspices du Président ougandais Yoweri Museveni, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les pourparlers de Kampala avancent à petits pas depuis leur ouverture, le 9 décembre 2012. À la date du présent rapport, les deux délégations ont bouclé les discussions sur l'un des quatre points inscrits à l'ordre du jour, à savoir l'examen de l'Accord de paix conclu le 23 mars 2009 entre le Gouvernement congolais et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Reste à négocier en détail les trois autres points, à savoir les questions sécuritaires, sociales, politiques et économiques et le plan de mise en œuvre des décisions issues des pourparlers. Entre-temps, depuis leur retour à Kampala en juin, le facilitateur consulte séparément l'une et l'autre délégation sur sa proposition de projet d'accord concernant les points restants de l'ordre du jour dont les modalités d'une amnistie, le désarmement et l'intégration des mutins du M23 dans la vie civile et dans l'armée.

6. En pleins pourparlers de Kampala, le M23, secoué fin février par une grave crise interne, s'est scindé en deux factions rivales, sous la houlette l'une du général Bosco Ntaganda et l'autre du colonel Sultani Makenga, qui en sont venues aux armes. Cette crise au sommet a mis au jour de profondes divergences mal réglées entre les principaux courants qui constituent ce groupe armé, notamment la lutte pour le pouvoir et les tensions qui traversent les communautés d'origine de ses membres, dans le Nord-Kivu. Elle a également mis en évidence le rôle joué par Bosco Ntaganda, que les hommes du M23 ont de longue date nié être des leurs.

7. Le facilitateur des pourparlers de Kampala n'a eu de cesse d'exhorter la hiérarchie politique et militaire des factions du M23 à mettre immédiatement fin aux hostilités, mais celles-ci ne prendront fin que le 16 mars dernier, date de la chute de Kibumba, quartier général de la faction pro-Ntaganda. Fuyant les combats, quelque 600 combattants pro-Ntaganda, dont Bosco Ntaganda, l'évêque Jean-Marie Runiga, ex-chef politique du M23, et Baudouin Ngaruye, haut gradé du M23, sont entrés au Rwanda. À la surprise générale, Bosco Ntaganda s'est constitué prisonnier à

l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Kigali le 18 mars, demandant à être transféré à la Cour pénale internationale. Les Gouvernements rwandais, néerlandais, britannique et américain coopéreront aux fins de son transfèrement à La Haye le 22 mars.

8. D'autres initiatives régionales sont également venues aider à endiguer la crise dans l'est de la RDC. Le 12 mars, José Eduardo Dos Santos, Président de l'Angola, a tenu avec Jacob Zuma, Président de l'Afrique du Sud, et Joseph Kabila, Président de la RDC, un mini-sommet, qui a été l'occasion pour les trois dirigeants de dire leur soutien à l'Accord-cadre et leur volonté de rechercher ensemble les moyens de le mettre en œuvre. Le 24 mars, Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, a organisé à Oyo, sa ville natale, un mini-sommet auquel ont pris part Joseph Kabila, Président de la RDC, Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, et Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda. Ces dirigeants ont salué l'adoption de l'Accord-cadre et appelé toutes les parties à reprendre et à conclure les pourparlers de Kampala. Lors du Sommet de la troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui s'est tenu le 10 mai à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), les chefs d'État de la SADC se sont notamment félicités de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 2098 (2013) et ont encouragé le Gouvernement congolais et le M23 à retourner à la table des négociations pour conclure rapidement les pourparlers de Kampala.

9. Il subsiste des tensions sur le terrain malgré ces initiatives politiques. Le 20 mai, de violents accrochages entre les FARDC et le M23, à proximité de Goma, sont venus mettre fin à six mois d'accalmie. Les combats cesseront le 22 mai suite à l'action diplomatique menée selon diverses voies, notamment par Roger Meece, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). La situation reste explosive dans l'est de la RDC, même si la région n'a pas été le théâtre d'hostilités majeures depuis.

III. Activités de l'Envoyée spéciale

10. Depuis sa nomination, le 18 mars dernier, Mary Robinson, mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, a tenu une série de consultations avec les dirigeants et les groupements de la société civile de la région. Du 28 avril au 5 mai, elle s'est rendue en RDC (à Kinshasa et Goma), au Rwanda, en Ouganda, au Burundi et en Afrique du Sud, sur fond de tensions nées de déclarations du M23 suscitées par le déploiement de la Brigade d'intervention de la Force sous commandement de la MONUSCO. Elle s'est entretenue en personne avec les Présidents de la RDC et de l'Ouganda et Pierre Nkurunziza, Président du Burundi, et s'est entretenue au téléphone avec le Président du Rwanda, qui était à l'étranger lors de sa visite. Elle a aussi rencontré d'autres hauts responsables, dont le Ministre ougandais de la défense et facilitateur des pourparlers de Kampala, Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, Boubacar Gaoussou Diarra, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, et Alfonso Ntumba Luaba, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle entend rester en contact étroit avec les dirigeants de la région, notamment en se rendant dans tous les États signataires de l'Accord-cadre.

11. Mon Envoyée spéciale a eu de longs entretiens avec les équipes de pays des Nations Unies, le corps diplomatique et la communauté des donateurs dans tous les pays où elle s'est rendue ainsi qu'avec les responsables de la MONUSCO en RDC et du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) dans ce pays. Dans chaque capitale, elle a pris le soin d'associer la société civile, les groupements de femmes notamment, dans le but de tisser un solide réseau d'appui à l'Accord-cadre.

12. Elle poursuivait un triple objectif à l'occasion de ses déplacements, à savoir : a) recueillir les vues des dirigeants et autres sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre, en particulier sur l'établissement de mécanismes de suivi et critères régionaux; b) susciter une large participation à la première réunion du Mécanisme de suivi régional (dit « 11+4 »), le 26 mai à Addis-Abeba; et c) exposer sa conception de l'Accord-cadre et son approche de sa mise en œuvre.

13. Lors de ses entretiens, mon Envoyée spéciale a longuement évoqué avec les responsables gouvernementaux les engagements résultant pour eux de l'Accord-cadre, soulignant la nécessité de le mettre en œuvre intégralement. Elle a invité les groupes de la société civile à encourager les pouvoirs publics à respecter leurs engagements et à leur demander d'en répondre. Elle a également souligné l'égale importance qui s'attachait à la mise en œuvre de l'Accord-cadre en tant que responsabilité commune des parties et que, pour y parvenir, chacune d'elle devait honorer ses engagements vu les redoutables défis qui les attendaient. Elle a exposé en grandes lignes sa conception et son approche personnelles de l'Accord-cadre, en tant qu'Envoyée spéciale, dans un document intitulé « Le cadre de l'espoir » (« A Framework of Hope ») paru le 28 avril 2013.

14. J'ai séjourné au Mozambique du 22 au 25 mai, avant d'effectuer conjointement avec Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, une mission sans précédent en RDC, au Rwanda et en Ouganda pour dire notre soutien à l'Accord-cadre. S'il est vrai que les dirigeants des États de la région des Grands Lacs sont les pivots de la paix, de la stabilité et de la croissance dans cette région, nous souhaitons témoigner à cette occasion notre volonté de voir les volets économiques avancer de pair avec les volets politique et sécuritaire de l'Accord.

15. À cette fin, M. Kim a annoncé le 23 mai à Kinshasa une contribution de la Banque mondiale de 1 milliard de dollars en prêts à taux nul à titre d'appui à deux grandes priorités de développement régional : reconstituer les moyens de subsistance des collectivités de la région des Grands Lacs pour réduire la vulnérabilité des populations rudement éprouvées par le conflit et relancer et élargir l'activité économique transfrontalière afin de pourvoir à une meilleure intégration des populations dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, des transports et du commerce régional et de leur ouvrir des perspectives meilleures.

16. Ce financement supplémentaire proposé par la Banque mondiale se répartit comme suit : environ 100 millions de dollars à titre d'appui à l'agriculture et aux moyens de subsistance en zone rurale des réfugiés et des déplacés de la région; 340 millions de dollars à titre d'appui au projet hydroélectrique burundo-rwando-tanzanien des chutes de Rusumo (80 MW); 150 millions de dollars au titre de la relance des projets hydroélectriques Ruzizi I et II et de la construction de Ruzizi III (ce qui permettrait d'alimenter en électricité le Rwanda, le Burundi et la RDC); 165 millions de dollars au titre de la construction de routes dans la province Orientale, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu; 180 millions de dollars au titre de l'amélioration des infrastructures et de la police de la frontière rwando-congolaise;

le reste, soit des millions de dollars, allant notamment à des laboratoires de santé publique, aux pêcheries et à des programmes de facilitation du commerce.

17. En RDC, le Président, le Premier Ministre, le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée nationale, le Gouverneur du Nord-Kivu et des représentants de la société civile ont tous appelé de leurs vœux le déploiement rapide de la Brigade d'intervention de la MONUSCO, faisant valoir que les récents accrochages opposant les FARDC au M23 venaient tristement en illustrer l'urgence. J'ai précisé que la Brigade se voulait un outil d'appui à l'approche politique globale tracée par l'Accord-cadre et averti qu'elle n'avait pas vocation à se substituer aux FARDC, auxquelles il incombe au premier chef de sauvegarder l'intégrité territoriale du pays et de protéger les civils.

18. Au Rwanda, M. Kim et moi avons évoqué avec le Président et certains ministres des projets concrets de nature à renforcer l'intégration économique de la région des Grands Lacs, en matière énergétique et agricole notamment.

19. En Ouganda, nous avons essentiellement parlé, avec le Président, d'intégration économique et du potentiel de la région des Grands Lacs, comme charnière entre l'Afrique orientale et l'Afrique australe. Le Président ougandais a, en consultation avec son homologue angolais, convoqué un sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui, devant se tenir le 31 juillet à Luanda, sera l'occasion de s'arrêter sur les récents faits nouveaux survenus dans la région, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

IV. Mise en œuvre des engagements résultant de l'Accord-cadre

A. Engagements souscrits par la République démocratique du Congo

20. Le 13 mai, le Conseil des ministres a adopté l'ordonnance portant création du Mécanisme national de suivi, prévu par l'Accord-cadre, entité qui a pour vocation d'entretenir un dialogue avec tous les partenaires du Gouvernement, l'idée étant de s'assurer leur concours aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Le 21 mai, François Muamba a été nommé par ordonnance présidentielle Coordonnateur du Comité exécutif du Mécanisme, secondé par deux coordonnateurs assistants. Ancien Ministre de l'industrie et de l'économie et Ministre du budget et député à l'Assemblée nationale, M. Muamba est également membre de la délégation gouvernementale aux pourparlers de Kampala avec le M23.

21. La RDC a entrepris d'opérer des réformes majeures. Le 19 avril, la loi modifiée portant réorganisation de la Commission électorale nationale indépendante a été promulguée à la suite de négociations parlementaires ardues. De nouvelles lois sur la décentralisation, y compris les finances publiques, ont été adoptées. En outre, conformément à la Constitution, la troisième Conférence des gouverneurs, présidée par le Président, s'est tenue les 18 et 19 mars.

22. Dans les secteurs de la sécurité et de la justice, un plan d'action relatif à la Police nationale congolaise a été adopté et des avancées ont été enregistrées en matière de lutte contre l'impunité, la justice militaire ayant ainsi jugé et condamné des auteurs d'infractions graves. Il reste à arrêter un plan de réforme générale des armées même si l'on s'achemine vers la création de la Force de réaction rapide des

FARDC. Le 21 mai, le Ministre des affaires étrangères, Raymond Tshibanda, a exposé devant la communauté diplomatique de Kinshasa les projets de l'État tendant à la réforme du secteur de la sécurité, en particulier de l'armée et de la police.

23. Les réformes structurelles suivent leur cours. Les choix de principe mis en œuvre privilégient l'augmentation des recettes publiques, l'assainissement de la gestion des deniers publics et l'institutionnalisation du paiement des salaires de la fonction publique (déjà en vigueur dans les forces armées et la police) par virements bancaires automatiques, de façon à réduire les détournements de deniers publics.

24. Malheureusement, l'exacerbation des divisions et les désaccords entre acteurs politiques et sociaux, notamment au sein de la coalition majoritaire, est venue éloigner encore les perspectives de consensus. J'espère que la volonté du Gouvernement congolais d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de réformes délicates mais vitales ne se démentira pas.

B. Engagements régionaux

25. Le 17 mars, à la suite de l'arrivée sur son sol de quelque 600 soldats de la faction pro-Ntaganda du M23, le Rwanda a annoncé dans un communiqué de presse que les soldats et officiers congolais entrés sur son territoire ont été désarmés et faits prisonniers, plusieurs blessés parmi eux étant traités avec l'assistance de la Croix-Rouge. Le pays a également dit être en consultation avec plusieurs organisations régionales et internationales pour faciliter la prise en charge de ce nouveau groupe de réfugiés.

26. Par lettre datée du 24 mars, le Gouvernement rwandais a informé le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo de la présence de Jean-Marie Runiga, Baudoin Ngaruye et Innocent Zimurinda parmi les hommes politiques et les cadres du M23 qui avaient traversé la frontière congolaise pour trouver refuge au Rwanda. Il y faisait état de l'intention de Runiga de demander asile en Ouganda. L'ONU a également été informée de la présence au Rwanda d'Eric Badege, encore que l'on ignore où il se trouve à l'heure actuelle.

27. Le 26 mai, en marge du Sommet du cinquantenaire de l'Organisation de l'unité africaine-Union africaine, la Présidente de la Commission de l'Union africaine et moi-même avons présidé la première réunion du Mécanisme de suivi « 11+4 », à Addis-Abeba. Les responsables régionaux se réunissaient ainsi pour la première fois depuis la signature de l'Accord-cadre en février.

28. Le Président congolais a fait un compte rendu détaillé des mesures que son gouvernement avait prises pour mettre à exécution les engagements souscrits par son pays en vertu de l'Accord-cadre. Dans le sillage de la visite que j'avais effectuée avec le Président de la Banque mondiale, les participants à la réunion du Mécanisme de suivi « 11+4 » ont souligné l'importance de l'intégration économique régionale comme facteur de paix essentiel. Ils se sont félicités de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) tenue les 9 et 10 mai à Bujumbura et ont souscrit à la recommandation issue de cette rencontre tendant à voir organiser un sommet des chefs d'État de la CEPGL dès que possible.

29. Les participants ont cependant fait ressortir le caractère incontournable de la dimension politique intrinsèque de l'Accord-cadre, soulignant que l'usage de la force était un dernier recours. Ils ont constaté que des opposants menaçaient encore la paix en RDC et ont salué la détermination de la communauté internationale à faire le nécessaire pour lutter contre la menace créée par les groupes armés opérant dans l'est du pays, notamment en déployant la Brigade d'intervention de la MONUSCO. Toutefois, les dirigeants de la région ont également réaffirmé la nécessité de donner une chance au dialogue avec les acteurs qui l'acceptent et de mettre en œuvre les réformes et initiatives politiques opportunes.

30. Si la réunion a été pour les dirigeants l'occasion de réaffirmer leur volonté de mettre en œuvre l'Accord-cadre, il leur reste à la traduire dans les faits. À cet égard, les dirigeants ont approuvé la création d'un Comité d'appui technique chargé d'élaborer un plan détaillé de mise en œuvre des engagements régionaux ainsi que des critères et des mesures de suivi. Composé de hauts représentants des 11 pays signataires de l'Accord-cadre, le Comité sera également chargé de résoudre des questions d'ordre technique, l'idée étant de dégager des pratiques communes dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

C. Définition de critères

31. La première réunion du Comité d'appui technique s'est tenue à Nairobi le 24 juin. Coprésidé par l'ONU et la Commission de l'Union africaine, le Comité a examiné un ensemble de critères régionaux assortis d'indicateurs de progrès. Les participants ont convenu d'affiner les critères régionaux lors de réunions à venir avant de les présenter pour adoption au Mécanisme de suivi « 11+4 » à sa prochaine réunion, en marge de la session de l'Assemblée générale en septembre.

D. Engagements internationaux

32. Comme mon Envoyée spéciale l'a fait observer à plusieurs reprises, la responsabilité de la mise en œuvre de l'Accord-cadre est commune aux parties. À la suite de la première réunion du Mécanisme de suivi « 11+4 », elle a participé le 28 mai, à Paris, à une réunion du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs. Elle a également pris part, les 3 et 4 juin à New York, à une réunion sur les femmes et la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs, organisée par la Mission permanente d'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies. Lors de tous ses entretiens avec des partenaires et donateurs internationaux, elle a encouragé ses interlocuteurs à mieux coordonner les efforts qu'ils déployaient pour soutenir la région des Grands Lacs, notamment avec des institutions comme la Banque africaine de développement et la Banque mondiale.

V. Observations et recommandations

33. La signature de l'Accord-cadre a contribué à contenir la longue crise dans l'est de la République démocratique du Congo, même si la situation demeure tendue et caractérisée par des accès de violence sporadiques. La violence cyclique dans cette région constitue un obstacle majeur à la consolidation de la paix et vient nuire sérieusement aux perspectives de développement de la RDC. Par ailleurs, la

méfiance qui s'est installée entre la RDC et ses pays voisins de l'est depuis le début de la crise est venue plus d'une fois aviver les tensions au cours de l'année écoulée et continue d'empoisonner les relations dans la région. Toutefois, je tire encouragement de ceci que les gouvernements et les dirigeants de la région n'ont cessé de dialoguer les uns avec les autres par la voie bilatérale ou par l'intermédiaire d'organisations régionales, notamment au sujet de questions hautement sensibles.

34. Ces derniers mois ont été marqués par un regain d'optimisme, la communauté internationale s'étant mobilisée politiquement pour accompagner les dirigeants de la région, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe en ce qu'ils font pour améliorer la situation dans la région des Grands Lacs. Ayant réussi dans une certaine mesure à endiguer la toute dernière flambée de violence, les efforts nationaux, régionaux et internationaux doivent désormais tendre à trouver une solution aux causes profondes de la crise dans l'est de la RDC.

35. L'Accord-cadre offre l'occasion de poursuivre simultanément les objectifs de paix, de sécurité et de développement. L'élan né de sa signature offre aux dirigeants de la RDC et de la région la singulière occasion de créer les conditions d'une paix, d'une stabilité et d'une croissance économique durables. En particulier, l'appui apporté par le Groupe de la Banque mondiale peut contribuer décisivement à favoriser l'intégration économique régionale, à condition que la confiance règne de nouveau entre la RDC et ses voisins.

36. La définition de critères nationaux et régionaux est essentielle pour permettre d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'évaluer l'exécution des engagements au regard de conditions fixées d'un commun accord. Je salue la création du Mécanisme national de suivi par le Gouvernement congolais et l'engage à définir rapidement les critères nationaux. J'exhorte les signataires de l'Accord-cadre à dégager des critères régionaux dans un esprit de coopération, selon une procédure propre à favoriser la confiance entre eux. Je compte les voir participer normalement et concourir de façon constructive aux travaux du Comité d'appui technique chargé de définir des critères régionaux.

37. Élément essentiel de lutte contre les menaces nées de la présence de groupes armés dans l'est de la RDC, la Brigade d'intervention de la MONUSCO ne constitue cependant pas une fin en soi. J'encourage le Gouvernement, l'Assemblée nationale, les partis politiques et les représentants de la société civile congolais à œuvrer à dégager le consensus nécessaire pour opérer les réformes structurelles envisagées dans l'Accord-cadre et à jeter les bases d'une paix durable dans le pays. À cet égard, je me félicite de l'intention affichée par le Gouvernement d'entamer un dialogue pour cimenter la concorde nationale. Je me félicite également de la reprise des pourparlers de Kampala entre le Gouvernement congolais et le M23, qui restent un moyen viable de règlement pacifique de la crise.

38. L'ONU se tient prête à aider la République démocratique du Congo et les pays de la région à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord-cadre. J'encourage les dirigeants de la région à s'ouvrir encore au dialogue politique avec les parties qui l'acceptent. À cet égard, mon Envoyée spéciale élaborera dans les mois qui viennent une stratégie politique globale aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, en faisant fond, le cas échéant, sur les initiatives nationales et régionales en cours, et les résultats de la visite que j'ai effectuée dans la région des Grands Lacs avec le Président de la Banque mondiale.

39. Pour porter des fruits, l'Accord-cadre doit pouvoir compter sur la solidarité et l'appui constants et non négligeables de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la SADC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs devront œuvrer la main dans la main à la stricte convergence de leurs initiatives politiques avec l'approche globale résultant de l'Accord-cadre et à son appui. J'invite donc l'ensemble de la communauté internationale des donateurs à collaborer avec ces institutions pour permettre à la région de tirer le meilleur parti de son potentiel économique et de développement dans le contexte de l'Accord-cadre, ce qui nécessitera une coordination étroite aux niveaux national, régional et international.

40. Je tiens à remercier mon Envoyée spéciale, Mary Robinson, secondée par Modibo Ibrahim Touré, son Conseiller spécial, de son approche ouverte de la situation et des initiatives positives qu'elle a prises à ce jour. Elle continuera d'œuvrer étroitement avec mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo à la mise en œuvre par la RDC des engagements qu'elle a souscrits en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Je compte que les membres du Conseil de sécurité prêteront leur soutien sans réserve à mon Envoyée spéciale et lui donneront l'appui politique et les moyens de sa mission.
